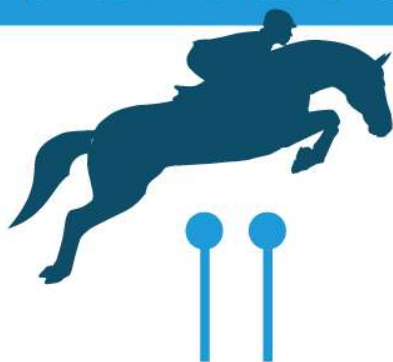




société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

SAUT D'OBSTACLES



RÈGLEMENT

épreuves jeunes chevaux

2025

Applicable au 1^{er} février 2025

Modification au 07/03/2025

Modification au 24/04/2025

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX AUX EPREUVES D'APTITUDES AU SAUT D'OBSTACLES	4
PREAMBULE :	4
EQUIDES AUTORISEES : LES DROITS DE PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS SONT MENTIONNES A L'ARTICLE 3.1 DU REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS	4
1.1 CIRCUIT FORMATION	4
1.2 CIRCUIT CYCLE CLASSIQUE	4
1.3 CIRCUIT CYCLE LIBRE	5
1.4 ALTERNANCE CYCLE LIBRE – CYCLE CLASSIQUE	5
1.5 NOMBRE D'EPREUVES AUTORISEES PAR CLASSE D'AGE PAR AN	6
1.6 NOMBRE D'EPREUVES AUTORISEES PAR JOUR ET PAR CONCOURS	7
<i>Un jeune cheval ne peut pas disputer plus d'un parcours par épreuve.</i>	7
1.6.1 <i>Cycle Classique</i>	7
1.6.2 <i>Cycle Libre</i>	7
2 QUALIFICATION DES CAVALIERS	8
2.1 LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU CAVALIER	8
2.1.1 <i>Niveau de licence du cavalier</i>	8
2.1.2 <i>Nombre de jeunes chevaux/poneys autorisés par cavalier et par épreuve</i>	8
2.1.3 <i>Dépassement du nombre de parcours autorisés</i>	8
2.1.4 <i>Changement de cavalier au cours d'un même concours</i>	8
2.1.5 <i>Changement de cavalier entre la détente et l'épreuve</i>	9
2.2 TENUE ET PROTECTION DU CAVALIER	9
3 CONDITIONS D'ORGANISATION	9
3.1 JURY, COMMISSAIRE AU PADDOCK ET CHEF DE PISTE	9
3.1.1 <i>Epreuves régionales de Cycle Classique et Formation</i>	9
3.1.2 <i>Epreuves régionales de Cycle Libre</i>	9
3.2 ORDRE DE PASSAGE ET GESTION DU PADDOCK	9
3.3 REPRESENTANT DES CAVALIERS	10
3.4 PROCEDURES DE RATTRAPAGE OU CHANGEMENT D'EPREUVE	10
3.4.1 <i>Rattrapage d'engagement sur les épreuves régionales</i>	10
3.4.2 <i>Changement d'épreuve sur les concours régionaux</i>	10
3.5 BAREMES D'EPREUVE	10
3.6 PARTICULARITES DU JUGEMENT DES EPREUVES D'ELEVAGE	10
3.6.1 <i>Généralités</i>	10
3.6.2 <i>Dérogation du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.</i>	11
3.6.3 <i>Franchissement de la ligne de départ</i>	11
4 EMBOUCHURES, ENRENELEMENTS ET HARNACHEMENTS	12
4.1 EMBOUCHURES	12
4.1.1 <i>Muserolles</i>	14
4.2 ENRENELEMENTS	15
4.2.1 <i>Martingales</i>	15
4.2.2 <i>Rênes allemandes et gogues commandés</i>	Erreur ! Signet non défini.
4.2.3 <i>Rênes auxiliaires</i>	16
4.3 PROTECTIONS	16
4.3.1 <i>Membres antérieurs</i>	16
4.3.2 <i>Membres postérieurs</i>	16
4.4 BONNETS	17

5	EPREUVES REGIONALES FORMATION	18
6	EPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE	19
6.1	CYCLE CLASSIQUE 4 ANS	19
6.1.1	<i>Epreuves régionales Cycle Classique 4 ans</i>	19
6.1.2	<i>Concours interrégional (CIR)</i>	20
6.2	CYCLE CLASSIQUE 5 ANS	21
6.2.1	<i>Epreuves régionales Cycle Classique 5 ans</i>	21
6.2.2	<i>Concours Interrégional (CIR)</i>	21
6.2.3	<i>Points de bonification pour la Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les studbooks affiliés à la SHF</i>	22
6.3	CYCLE CLASSIQUE 6 ANS	23
6.3.1	<i>Epreuves régionales Cycle Classique 6 ans</i>	23
6.3.2	<i>Concours Interrégional (CIR)</i>	24
6.3.3	<i>Points de bonification pour la Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les studbooks affiliés à la SHF</i>	24
7	EPREUVES JEUNES CHEVAUX ORGANISEES LORS DE CSI EN FRANCE	25
7.1	CHEVAUX DE 5 ANS	25
7.2	CHEVAUX DE 6 ANS	25
8	EPREUVES REGIONALES DU CYCLE LIBRE	26
8.1	CYCLE LIBRE 1, 2 ET 3	26
8.1.1	<i>Épreuves régionales de Cycle Libre</i>	26
8.1.2	<i>Finales Régionales</i>	26
8.1.3	<i>Points de bonification pour les Finales Nationales CL1/4ans, CL1/5ans, CL2/5ans, CL2/6 ans et CL3</i>	27
9	ANNEXES	28
9.1	PARCOURS	28
9.1.1	<i>Cotes</i>	28
9.1.2	<i>Partage de la saison de concours</i>	29
9.1.3	<i>Tracé – Foulées</i>	29
9.1.4	<i>Matériel</i>	30
9.1.5	<i>Conditions et recommandations techniques</i>	30

ÉPREUVES D'APTITUDE AU SAUT D'OBSTACLES



1 PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX AUX ÉPREUVES D'APTITUDES AU SAUT D'OBSTACLES

Préambule :

Equidés autorisés : les droits de participation des jeunes chevaux et poneys sont mentionnés à l'article 3.1 du règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys

Les épreuves de Saut d'Obstacles sont réparties en trois types d'épreuves différents pour jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans :

- Epreuves Formation
- Le Cycle Classique ;
- Le Cycle Libre.

Ils ont pour objet de distinguer les jeunes chevaux les plus aptes à cette discipline.

Le port d'un gilet AIRBAG est fortement conseillé lors des épreuves du Cycle Classique et du Cycle Libre.

1.1 Circuit Formation

Le circuit Formation est constitué de quatre niveaux d'épreuve :

- Formation 1 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 & 6 ans ;
- Formation 2 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4, 5 & 6 ans ;
- Formation 3 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 5 et 6 ans ;
- Formation 4 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 6 ans.

Les performances du circuit Formation ne sont pas visibles sur FFECompét. Seuls les engagements, les publications du nombre de tours effectués et des points y sont apparents.

1.2 Circuit Cycle Classique

Pour chaque génération de jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, le Cycle Classique comporte :

- des épreuves régionales ;
- des concours interrégionaux (C.I.R.) ;
- une finale nationale.

Le circuit Cycle Classique s'organise par catégorie d'âge :

- 4 ans ;
- 5 ans ;
- 6 ans.

Sur les épreuves régionales, les épreuves des C.I.R 4 ans, 5 ans et 6 ans et les épreuves Finales Nationales, les chevaux quelle que soit leur race concourent dans des épreuves communes.

En fonction du nombre de partants dans les épreuves, les mâles, hongres et femelles peuvent être séparés en plusieurs épreuves. Dans ce cas, les organisateurs doivent tout mettre en œuvre pour proposer les mêmes conditions de parcours, il pourra être constaté des différences, taille des carrières, couleurs des obstacles ou autre mais les normes et données techniques seront respectées. Dans ce cas, la dotation reste calculée pour l'ensemble de génération sans distinction d'épreuves.

1.3 Circuit Cycle Libre

Le Cycle Libre se déroule sur trois niveaux d'épreuve :

- le Cycle libre 1 - 0.95m pour chevaux de 4, 5 & 6 ans ;
- le Cycle libre 2 - 1.05m pour chevaux de 5 et 6 ans ;
- le Cycle libre 3 - 1.15m pour chevaux de 6 ans.

1.4 Alternance Cycle Libre – Cycle Classique – Epreuves Fédérales

1.4.1 Cycle Classique

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves du Cycle Libre, du Cycle Classique, Formation et des épreuves fédérales.

4 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et 2 épreuves fédérales
5 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales
6 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales

1.4.2 Cycle Libre

Au cours de l'année, les chevaux de 4, 5 et 6 ans peuvent alterner des épreuves du Cycle Libre, du Cycle Classique, Formation et des épreuves fédérales.

4 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales
5 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales
6 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et Formation et épreuves fédérales

1.5 Nombre d'épreuves autorisées par classe d'âge par an

		Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, Formation, FFE et FEI)	Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique et FEI (voir article 56.1.2)
Cycle Classique 4 ans	Avant CIR	Max 16	Max 10
	Avant finales	Max 18	Max 12
Cycle Classique 5 ans	Avant CIR	Max 22	Max 14
	Avant finales	Max 24	Max 16
Cycle Classique 6 ans	Avant CIR	Max 26	Max 16
	Avant finales	Max 28	Max 18

		Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, Cycle Classique, Formation, FFE et FEI) Avant finales
Cycle Libre 1 ^{ère} année	4 ans	Max 18
	5 ans	Max 24
Cycle Libre 2 ^{ème} année	5 ans	Max 24
	6 ans	Max 28
Cycle Libre 3 ^{ème} année	6 ans	Max 28

1.6 Nombre d'épreuves autorisées par jour et par concours

Un jeune cheval ne peut pas disputer plus d'un parcours par épreuve.

1.6.1 Cycle Classique

Selon l'article 32.3.1.1 du Règlement Général, les participations autorisées des jeunes chevaux en épreuves de CSO Cycle Classique et Formation sont les suivantes :

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour :

<p>Limitation par concours de 2 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Cycle Classique Ex : J1 : CC – J2 : CC - 3 épreuves Formation Ex : J1 : F+F – J2 : F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Cycle Classique Ex : J1 : F+F – J2 : CC 	<p>de plus :</p> <p>limitation par jour : 2 épreuves Formation <u>ou</u> 1 épreuve Cycle Classique</p>
<p>Limitation par concours de 3 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 épreuves Cycle Classique ex J1:Q – J2:Q – J3:0 - 3 épreuves Formation ex J1:F+F – J2:F – J3:0 <u>ou</u> : J1:F – J2:F – J3:F - 2 épreuves Formation + 1 épreuve Cycle Classique ex J1:F – J2:F – J3:Q - 1 épreuve Formation + 2 épreuves Cycle Classique ex J1:F – J2:Q – J3:Q 	

1.6.2 Cycle Libre

Selon l'article 32.3.2.1 du Règlement Général, les participations autorisées des jeunes chevaux en épreuves de CSO Cycle Libre sont les suivantes :

	Nombre d'épreuves autorisées par jour
4 ans	1 (CL1)
5 ans	2 (1CL + 1 CL/F.F.E./International/Formation)
6 ans	2 (1 CL + 1 CL/F.F.E./International/Formation)

2 QUALIFICATION DES CAVALIERS

2.1 Les conditions de participation du cavalier

Selon l'article 4.3 du règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys, pour participer au circuit Cycle Classique jeunes chevaux (épreuves régionales, interrégionales et finales nationales) les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours :

Epreuves	Adhésion SHF
Formation	Facultative
Cycle Classique	Obligatoire
Cycle Libre	Facultative

2.1.1 Niveau de licence du cavalier

Selon l'article 4.2 du Règlement Général des épreuves jeunes chevaux et poneys, peuvent participer aux épreuves de CSO jeunes chevaux, les cavaliers munis de licences F.F.E. suivantes pour l'année en cours :

Catégorie	Pro	Amateur
Formation	x	x
Cycle Classique circuit régional	x	x
Cycle Classique Finale Nationale	x	x
Cycle Libre circuit régional	x	x
Cycle Libre Finale Régionale		x ⁽¹⁾
Cycle Libre Finale Nationale		x ⁽¹⁾

(1) les cavaliers initialement détenteurs d'une licence « pro » devront avoir obtenu la licence « amateur » au plus tard le 1er juin de l'année en cours pour participer aux Finales Nationales correspondantes.

2.1.2 Nombre de jeunes chevaux/poneys autorisés par cavalier et par épreuve

Selon l'article 34.3.1 du Règlement Général :

Discipline / Cycle	Jeunes chevaux/poneys autorisés par épreuve
S.O. Cycle Classique et Formation	8
S.O. Cycle libre	3

2.1.3 Dépassement du nombre de parcours autorisés

Selon l'article 34.5 du Règlement Général, tout dépassement par un cavalier du nombre de parcours autorisés entraîne la disqualification du dernier cheval/poney monté par ce cavalier au cours de l'épreuve (plus grand numéro de dossard).

Tout dépassement par un cheval/poney du nombre de parcours autorisés par jour entraîne la disqualification de ce cheval/poney sur la dernière épreuve courue dans cette journée.

La disqualification est enregistrée par la S.H.F. Le parcours réalisé en trop est compté dans les quotas autorisés pour le jeune cheval/poney pour participer à une Finale Nationale.

2.1.4 Changement de cavalier au cours d'un même concours

Selon l'article 34.6 du Règlement Général, sur un même concours régional un changement de monte d'un même cheval/poney est autorisé entre deux épreuves.

Sur un concours interrégional et/ou une Finale nationale de sauts d'obstacles, le Président du jury est habilité à autoriser le changement de monte entre la 1ère et la 2ème épreuve et/ou la 3ème épreuve, uniquement en cas de force majeure.

2.1.5 Changement de cavalier entre la détente et l'épreuve

Selon l'article 4.2.8 du Règlement Général, le cavalier de la détente pourra être différent du cavalier déclaré sur l'épreuve. Il devra cependant avoir une licence en cours de validité et de niveau minimum de licence requis sur l'épreuve pour le travail à l'obstacle (cf 2.1.1 du présent règlement).

2.2 Tenue et protection du cavalier

Le port d'un gilet AIRBAG est fortement conseillé lors des épreuves du Cycle Classique et du Cycle Libre.

En épreuves régionales de saut d'obstacles pour jeunes chevaux/poneys, les tolérances suivantes sont admises par rapport au règlement F.F.E. :

- culotte beige ou gris clair ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste ;

Dans les concours interrégionaux et pour les finales de saut d'obstacles, la tenue devra comporter les éléments suivants :

- culotte blanche ;
- chemise et cravate (col rond autorisé pour les femmes) ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste.

L'apposition d'un élément extérieur à une protection céphalique et notamment d'une caméra embarquée est autorisée, sur le casque ou toute partie du corps du cavalier ou du poney/cheval, sous la responsabilité du concurrent. Un officiel de compétition peut toutefois interdire un équipement jugé dangereux pour le concurrent ou son équidé.

3 CONDITIONS D'ORGANISATION

3.1 Jury, Commissaire au paddock et Chef de piste

3.1.1 Epreuves régionales de Cycle Classique et Formation

Le jury des épreuves du Cycle Classique comprend :

- un président de jury de niveau minimum National et à jour de la formation SHF,
- un assesseur de niveau minimum National ou habilités par la S.H.F. Le deuxième assesseur (obligatoire si plus de 200 engagés par jour) doit être de niveau minimum Candidat National.

Le chef de piste doit être habilité Cycle Classique SHF.

Le commissaire au paddock doit être de niveau minimum National et à jour de la formation SHF.

Retrouvez le règlement complet des officiels de compétition sur www.shf.eu.

3.1.2 Epreuves régionales de Cycle Libre

Le jury des épreuves du Cycle Libre comprend :

- un président de jury de niveau minimum National,
- un ou plusieurs assesseurs de niveau minimum Candidat National.

Le commissaire au paddock doit être de niveau minimum National.

Tous les chefs de piste agréés Cycle Classique ou au minimum de niveau National Elite sont obligatoirement agréés Cycle Libre.

Retrouvez le règlement complet pour les nominations et le cursus des chefs de piste cycles libres SHF sur www.shf.eu.

3.2 Ordre de passage et gestion du paddock

Dans tous les concours de Saut d'Obstacles organisés par la S.H.F, la règle des « 8 chevaux par quart d'heure » s'appliquera.

L'horaire de début de chaque épreuve et une éventuelle modification du nombre de chevaux par quart d'heure seront indiqués à la rubrique « Horaires et renseignements divers » sur FFE Compet. Les concurrents pourront calculer leur horaire de passage en fonction de leur numéro d'ordre. Ils seront tenus de se présenter au commissaire de paddock pour entrer en piste dans le quart d'heure correspondant à l'horaire ainsi calculé.

Les changements de monte devront impérativement être signalés avant le début de l'épreuve.

Les concurrents qui ne se présenteraient pas dans la tranche horaire impartie seront passibles d'élimination ; si le déroulement des épreuves le permet, le commissaire au paddock pourra attribuer une nouvelle tranche horaire.

A la détente, il est interdit de franchir ou de tenter de franchir un oxer au trot, quelle que soit la hauteur de cet oxer.

A la détente, l'utilisation d'une barre de réglage est interdite.

3.3 Représentant des cavaliers

Sur chaque concours CSO comportant des épreuves de Cycle Classique, le Président du jury, nomme un représentant des cavaliers parmi la liste des représentants des cavaliers par régions détaillée sur le site www.shf.eu. Ce représentant a pour mission d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Le nom du cavalier doit être affiché sur le tableau d'affichage.

3.4 Procédures de rattrapage ou changement d'épreuve

Les rattrapages et changements d'épreuve sont possible jusqu'à la veille 19h de l'épreuve à courir exclusivement sur FFECOMPET.

3.4.1 Rattrapage d'engagement sur les épreuves régionales

Les engagements terrain sont interdits. Seuls les rattrapages d'engagement sont possibles, sur FFECOMPET avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour).

Les conditions financières sont fixées dans la note financière disponible sur www.shf.eu.

3.4.2 Changement d'épreuve sur les concours régionaux

3.4.2.1 Vers un niveau inférieur

La possibilité est offerte au cavalier de faire partir dans une épreuve de niveau inférieur un cheval initialement engagé dans une épreuve sans que cela n'entraîne aucune modification sur les droits d'engagement qui restent acquis. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour).

3.4.2.2 Vers un niveau supérieur

Un cheval initialement engagé dans une épreuve de Formation peut s'engager dans une épreuve de Formation supérieure ou dans une épreuve de Cycle Classique. Ce changement s'effectue sur FFECOMPETT avant 19h la veille de l'épreuve à courir et dans la limite des quotas admis (300 chevaux par piste, par jour).

Les montants des pénalités éventuelles sont fixés dans la note financière disponible sur www.shf.eu

3.5 Barèmes d'épreuve

Dans les concours pour jeunes chevaux, chaque épreuve de saut d'obstacles est jugée selon le barème F.F.E. indiqué au paragraphe correspondant :

- barème A sans chronomètre sans barrage ;
- barème A au chronomètre ;
- barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre.
- barème A sans chronomètre sans barrage en deux manches.

3.6 Particularités du jugement des épreuves d'élevage

3.6.1 Généralités

Le jugement des épreuves d'élevage comporte des spécificités, à savoir :

- élimination à la 3^{ème} désobéissance ;
- élimination à la 1^{ère} chute ;
- la pénalité pour dépassement du temps accordé est de 1 point par tranche de 4 secondes.
- la pénalité pour dépassement du temps accordé au barrage est de 1 point par seconde entamée.

Dans les cas non prévus ou non repris dans le règlement S.H.F., il convient de se référer au règlement de saut d'obstacles de la F.F.E en vigueur.

3.6.2 Dérogation du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.

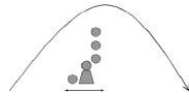
Un cavalier ayant chuté sans qu'il n'y ait chute du cheval, est autorisé à remonter et sauter un obstacle simple avant de quitter la piste, à moins que le président du jury ne s'y oppose s'il considère la chute suffisamment grave.

Dans les concours régionaux, le Président du jury pourra autoriser les chevaux éliminés après trois refus à poursuivre leur parcours :

- pour les chevaux de 4, 5 et 6 ans dans les épreuves Formation 1, Formation 2 et les épreuves Cycle Libre 1^{ère} année.

Dans ce cas, au 4^{ème} refus incluant les 3 refus éliminatoires, le cheval devra arrêter son parcours et sortir immédiatement du terrain.

En épreuve d'élevage, sur les obstacles dont la largeur est de moins de 60 cm et dont l'avant-dernier plan n'excède pas la moitié du dernier plan, la chute du premier plan n'est pas pénalisée.



3.6.3 Franchissement de la ligne de départ

Après le coup de cloche du Président du jury, les concurrents disposent de 45 secondes pour franchir la ligne de départ. Le compte à rebours peut être ramené à 30 secondes sur décision du jury. Cette modification doit être prévue, annoncée et affichée sur le panneau d'information général avant le début de chaque épreuve.

Au bout de 45 secondes, le chronomètre est déclenché même si le concurrent n'a pas franchi la ligne de départ, qu'il s'agisse d'une épreuve à temps imparti ou d'une épreuve dont le classement fait intervenir la vitesse sur le parcours.

4 EMBOUCHURES, ENRENEMENTS ET HARNACHEMENTS

Si l'emploi d'embouchures, d'enrênements ou harnachements particuliers est autorisé par les articles qui suivent, il est rappelé que leur utilisation pourra être contrôlée et leur mauvaise utilisation sanctionnée par des personnes dûment habilitées.

4.1 Embouchures

Il est fortement conseillé d'utiliser pour les épreuves d'élevage un filet simple ou une bride complète sans martingale.

- ✓ **Le mors est obligatoire ;**
- ✓ Les mors peuvent être en métal, caoutchouc, résine, synthétique ou recouverts de cuir ;
- ✓ Les **mors métal droits** doivent être arrondis et lisses ;
- ✓ Attacher la langue est interdit ;
- ✓ Le diamètre minimum du canon au niveau de la commissure des lèvres est de 1,4 cm ;
- ✓ Les embouchures autorisées doivent avoir un bras de levier inférieur ou égal à 15 cm ;
- ✓ L'utilisation des rondelles autour des canons du mors disposées de chaque côté de la bouche du cheval est autorisée. Elles doivent être plates et lisses de chaque côté et indépendantes des montants du filet et/ou de la muserolle.

4.1.1 Cycle Classique et formation

4.1.1.1 Chevaux de 6 ans et Formation 4

Les embouchures autorisées sont celles définies sur le règlement CSO FEI 2025.

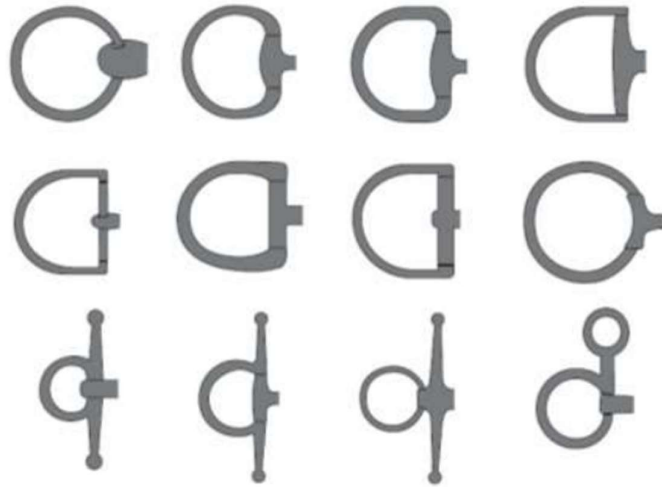
4.1.1.2 Chevaux de 4 et 5 ans, Formation 1, Formation 2 et Formation 3

Les doubles brisures, passages de langue, canons droits sont autorisés sur toutes ces embouchures. Toutes les parties du canon doivent être dans tous les cas être arrondies et lisses.

Type de mors autorisé :

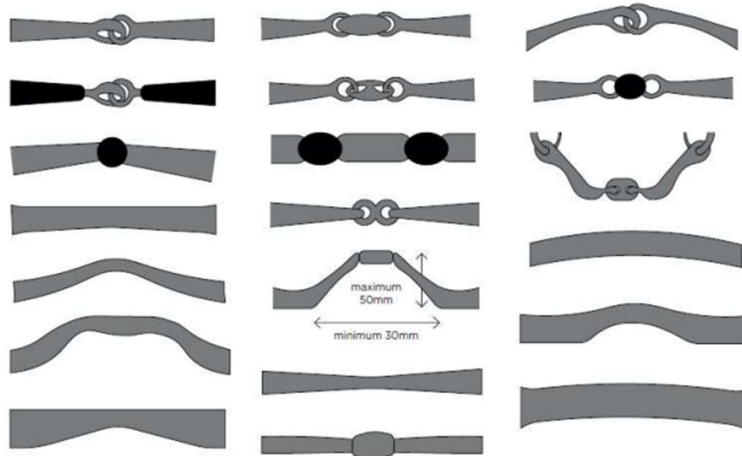
- ✓ Mors à jouet
- ✓ Mors à gros anneaux
- ✓ Mors à rouleaux
- ✓ Mors à ailettes (simple ou effet trio)
- ✓ Releveur (utilisé uniquement avec des alliances non réglables ou 4 rênes)
- ✓ Pelham (utilisé uniquement avec des alliances non réglables ou 4 rênes)
- ✓ Pessoa sans gourmette (utilisé uniquement avec des alliances non réglables ou 4 rênes)
- ✓ Mors à boules
- ✓ Hackamore
- ✓ Bride (détail des mors ci-dessous)

Liste des anneaux autorisés pour le filet simple :



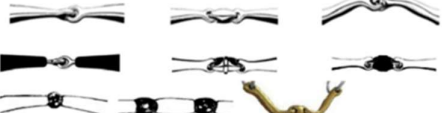




Liste des canons autorisés pour le filet simple :

Les doubles brisures, passages de langue, canons droits sont autorisés sur toutes ces embouchures. Toutes les parties du canon doivent être dans tous les cas être arrondies et lisses.



Spécificités bride :

<p>Anneaux autorisés pour le mors de filet de la bride</p> 	<p>Branches autorisées pour le mors de bride</p> 
<p>Canons autorisés pour le mors de filet de la bride</p> 	<p>Canons autorisés pour le mors de bride</p> 
	<p>Gourmette et protège-gourmette autorisés</p> 

4.1.2 Cycle libre

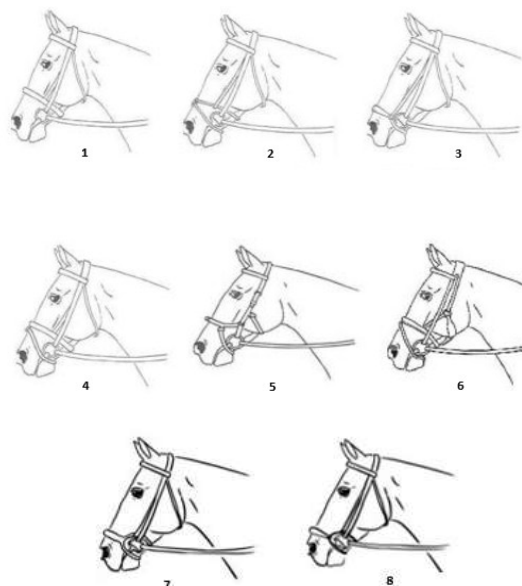
Pour toutes les classes d'épreuve du Cycle Libre, les préconisations des embouchures sont les mêmes que pour le cycle Classique pour les chevaux de 4 et 5 ans à l'exception des hackamores, des mors américains, de leurs dérivés qui sont interdits.

4.1.3 Muserolles

- ✓ La muserolle, pour la partie au contact du chanfrein, doit avoir un profil plat.
- ✓ La muserolle en corde, torsadé ou non est interdite, quel que soit la matière.
- ✓ Avec la bride, seule la muserolle française est autorisée.

Les muserolles autorisées sont les suivantes :

1. Muserolle Française
2. Muserolle croisée sur le chanfrein
3. Muserolle Allemande
4. Muserolles Irlandaise
5. Micklem (sans clip relié au mors)
6. Stotzem
7. Muserolle en Y
8. Muserolle Collegiate ComFiTec



La muserolle est ajustée sans serrer, c'est-à-dire permettant le passage de deux doigts sur le côté à hauteur de l'apophyse zygomatique du poney/cheval, voir photo 1 ci-après. Un serrage excessif est considéré comme un mauvais traitement et peut être éliminatoire. Un outil de contrôle agréé FEI peut être utilisé, voir photo 2 ci-après.

Photo 1



Photo 2



4.2 Enrênements

4.2.1 Martingales

- ✓ La martingale à anneaux est autorisée.
- ✓ Une seule martingale est autorisée par cheval
- ✓ La martingale fixe est autorisée à la détente pour toutes les épreuves de CSO ;
- ✓ Un seul arrêtoir de martingale par rêne est autorisé. Il doit être positionné entre l'anneau de la martingale et le point d'attache de la rêne au mors ou à la bride.

La martingale fixe est autorisée dans les épreuves :

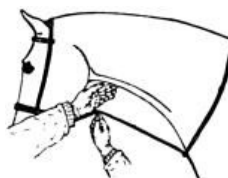
- Formation 1, Formation 2, Formation 3 et Formation 4.
- Cycle Classique 4 ans : épreuves Régionales, Interrégionales (CIR) et Finale nationale.
- Cycle Libre 1^{ère} année (CL1) : épreuves Qualificatives, Finales régionales et Finale nationale.

La Martingale fixe est interdite dans les épreuves :

- Cycle classique 5 ans et 6 ans : épreuves Régionales, Interrégionales (CIR) et Finale nationale.
- Cycle libre 2^{ème} année (CL2) et 3^{ème} année (CL3), Régionales, Finales régionales et Finales nationales.

Martingale fixe bien ajustée :

Lorsque le cheval à l'encolure normalement placée, la martingale doit être à la distance d'une main de l'auge.



4.2.2 Enrênements

Tout enrênement, fixe ou coulissant dans les anneaux du mors, type gogue, rênes Allemandes, Colbert ne sont pas autorisés pour sauter et interdits sur la piste de compétition sauf pour la remise des prix.

4.2.3 Rênes auxiliaires et alliances

Au maximum deux paires de rênes peuvent être utilisées. Si deux paires de rênes sont utilisées, une paire doit être fixée directement au mors ou à la bride.

Si une seule paire de rênes est utilisée, les rênes doivent être fixées au mors ou directement à la bride, soit fixées à des alliances. Elles ne peuvent coulisser au travers des anneaux sans être attachées à un point fixe de la bride.

Seules les alliances sans anneaux présentées ci-après sont autorisées :



Les alliances à anneaux, photo ci-après, sont interdites



4.3 Eperon

La taille maximum des éperons est de 4 cm

La mesure des éperons se fait à partir de la botte ou bottine du cavalier

Sur les pistes entraînement et de compétition, un seul éperon par botte est autorisé.

4.4 Protections

4.4.1 Membres antérieurs

Le type des protections pour les **membres antérieurs** est libre. Le poids des équipements ne doit pas excéder 500 gr.

4.4.2 Membres postérieurs

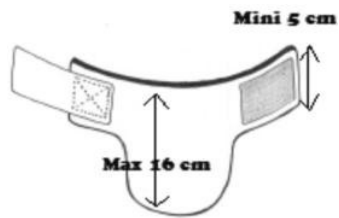
Dans le cadre des concours Cycle Classique CSO, Formation et Cycle Libre CSO (épreuves de type Cycle Classique et Formation / Régional, CIR, finales régionales et Finales), le port de protège-boulets, bandes postérieures, **de cloches**, anneaux de paturon et bandeaux de paturon sont interdits, sur la piste comme sur les terrains de détente.

Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe, sur les terrains d'exercice et sur les parcours, seuls les protège-boulets sont autorisés sur les membres postérieurs :

Dans ce cas :

- les protège-boulets devront respecter les indications suivantes :
 - ✓ leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum;
 - ✓ leur intérieur doit être lisse ;
 - ✓ ils sont constitués d'une seule coque de protection ;
 - ✓ la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet ;
 - ✓ la seule fixation autorisée est de type velcro non élastique. Aucun crochet, boucle, clip, lanière de fermeture ou autre méthode de fixation n'est autorisée ;
 - ✓ aucun élément additionnel ne peut être ajouté (les protège-boulets avec bavette caoutchouc sont autorisés).

Schéma de protège-boulet autorisé :



Remarque : la bande de fixation type velcro du protège-boulet ne doit pas être en contact avec le membre du cheval.

4.5 Bonnets

Les bonnets à œillères (bonnets de trotteur – voir photos ci-dessous) sont autorisés à la détente, sur le plat comme aux obstacles, mais interdits sur les pistes de compétition.

Les masques anti-mouches et anti UV, ainsi que les lunettes anti UV, sont autorisés à la détente, uniquement sur le plat, et interdits sur la piste de compétition.



5 EPREUVES REGIONALES FORMATION

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Formation, un jeune cheval doit répondre aux conditions définies à l'article 31 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

	Formation 1 Warm Up	Formation 2	Formation 3	Formation 4
4 ans	Oui	Oui	Non	Non
5 ans	Oui	Oui	Oui	Non
6 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
Barème	Temps imparti de 100 secondes sur la piste	Barème A sans chronomètre sans barrage		
Vitesse		325 m/mn	350 m/mn	350 m/mn
Côtes	Voir 9. Annexe			
Classement	Les performances des épreuves Formation ne sont pas visibles sur FFECOMPET. Seuls les engagements, les publications du nombre de tours effectués et des points y sont apparents.			
Prime	Pas de dotation, des points sont affectés aux performances. Le nombre des points est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu			
Obstacles	Voir 9. Annexe			
Qualificatif pour finales Cycle Classique	Non	Non	Non	Non
Qualificatif pour finales Cycle Libre et jeunes poneys	Oui, se reporter au règlement spécifique des disciplines	Oui, se reporter au règlement spécifique des disciplines	Oui, se reporter au règlement spécifique des disciplines	Non
Limitation par jour et par concours	Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 2.5 et 2.6			

Les épreuves de Formation programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer à plusieurs concours interrégionaux en Formation exclusivement.

6 EPREUVES REGIONALES DU CYCLE CLASSIQUE

6.1 Cycle Classique 4 ans

6.1.1 Epreuves régionales Cycle Classique 4 ans

6.1.1.1 Conditions d'admission aux épreuves régionales

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 4 ans, un jeune cheval de 4 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).
- n'avoir pas pris part, dans l'année, à plus de 2 épreuves FFE.

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la Cycle Classique aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1^{ère} prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1^{ère} prime sera retenue, ceci même si le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux ou jeunes poneys dans l'année. Exemple :

	Nb	Qualificatif finale nationale
Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité	4	4
Participation épreuve Style Hunter	4 dont	
1 ^{ère} prime en épreuve Style Hunter	2	1 - (gains fictifs)
2 ^{ème} prime en épreuve Style Hunter	2	0
Total épreuves	8	5

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves régionales d'élevage 3 ans allures et saut montés pour la qualification aux finales de saut d'obstacles Cycle Classique 4 ans : les 50% premiers poulains de chaque concours régional de 3 ans montés se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans le stud-book Selle Français et ayant obtenu la confirmation de leur approbation à 3 ans dans le stud-book Selle Français :
 - Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou Cycle Classique 4 ans) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1er temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.

Cette dérogation ne concerne pas les mâles ayant obtenu un nombre de cartes de saillie limité.

- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 3 ans du stud-book Selle Français, qualifiés pour le testage mais non approuvés : ils se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans (équivalent à un sans-faute).
- Statut dérogatoire accordé aux étalons de 4 ans du stud-book Anglo-Arabe ayant été labellisés à 3 ans :
 - Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou Cycle Classique 4 ans) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1er temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.
- Statut dérogatoire accordé aux anglo-arabes de 3 ans qualifiés pour la finale d'élevage anglo-arabe et participant à la finale à l'ensemble des tests (dont le saut monté) : Les chevaux se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans (équivalent à un sans-faute)

6.1.1.2 Déroulement

Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexe à l'article 9.

6.1.1.3 Classement et Primes

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

6.1.2 Concours interrégional (CIR)

6.1.2.1 Conditions d'admission aux épreuves 4 ans Cycle Classique du CIR

La participation à un Concours Interrégional est obligatoire pour se qualifier à la Finale Nationale en Cycle Classique 4 ans.

Pour être admis au CIR le jeune cheval de 4 ans doit avoir respecté les quotas ci-après, pour participer aux deux épreuves du CIR :

	Avant C.I.R.
Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE)	maximum 16 (*)
Dont épreuves d'élevage C.S.O Cycle Classique	maximum 10(*)
Dont épreuves FFE	maximum 2

(*) pour ne participer qu'à une seule des deux épreuves CIR, le jeune cheval de 4 ans devra avoir participé au maximum à 17 épreuves dont au plus 11 en Cycle Classique de saut d'obstacles avant le CIR.

Un jeune cheval de 4 ans ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année.

Un jeune cheval de 4 ans ne peut participer à plus de deux épreuves de C.S.O. dans un même concours interrégional.

6.1.2.2 Déroulement

Il comporte :

- 2 épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles ;
- le 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du championnat des 4 ans : l'épreuve de modèle, réservée aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF ;
- un Championnat Interrégional, réservé aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF.

Le règlement des concours interrégionaux est disponible sur le site www.shf.eu.

6.1.3 Points de bonification pour la Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF

Ces points sont obtenus lors des concours interrégionaux et viennent primer la régularité du jeune cheval sur l'année.

6.1.3.1 Points de bonification obtenus lors des concours interrégionaux

Dans chacune des deux épreuves des concours interrégionaux, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 pt ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 pt.

6.2 Cycle Classique 5 ans

6.2.1 Epreuves régionales Cycle Classique 5 ans

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 5 ans, un jeune cheval de 5 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1^{ère} prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1^{ère} prime sera retenue, ceci même si le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux ou jeunes poneys dans l'année. Exemple :

	Nb	Qualificatif finale nationale
Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité	4	4
Participation épreuve Style Hunter	4 dont	
1 ^{ère} prime en épreuve Style Hunter	2	1 - (gains fictifs)
2 ^{ème} prime en épreuve Style Hunter	2	0
Total des épreuves	8	5

6.2.1.1 Déroulement

Toutes ces épreuves se déroulent au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 9.

6.2.1.2 Classement et Primes

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

6.2.2 Concours Interrégional (CIR)

6.2.2.1 Conditions d'admission aux épreuves Cycle Classique 5 ans du CIR

La participation à un Concours Interrégional est obligatoire pour se qualifier à la Finale Nationale en Cycle Classique 5 ans.

Pour être admis au CIR le jeune cheval de 5 ans doit avoir respecté les quotas ci-après, pour participer aux deux épreuves du CIR :

	Avant C.I.R.
Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	maximum 22 (*)
Dont épreuves d'élevage C.S.O Cycle Classique	maximum 14(*)

(*) pour ne participer qu'à une seule des deux épreuves CIR, le jeune cheval de 5 ans devra avoir participé au maximum à 23 épreuves dont au plus 14 en Cycle Classique de saut d'obstacles avant le CIR.

Un jeune cheval de 5 ans ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année.

6.2.2.2 Déroulement

Il comporte :

- 2 épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles ;
- le 1^{er} temps de l'épreuve de présentation du championnat des 5 ans : l'épreuve de modèle, réservée aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF ;
- un Championnat Interrégional, réservé aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF.

Le règlement des concours interrégionaux est disponible sur le site www.shf.eu.

6.2.3 Points de bonification pour la Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF

Ces points sont obtenus lors des concours interrégionaux et viennent primer la régularité du jeune cheval sur l'année.

6.2.3.1 Points de bonification obtenus lors des concours interrégionaux

Dans chacune des deux épreuves des concours interrégionaux, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 pt ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 pt.

6.2.3.2 Points de bonification primant la régularité du jeune cheval.

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves Cycle Classique 5 ans, au nombre total d'épreuves Cycle Classique 5 ans courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves Cycle Classique 5 ans comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en Cycle Classique 5 ans, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 5 ans qualifié avec 10 parcours sans faute sur 12 en Cycle Classique 5 ans bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 5 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 en Formation 1 ou Formation 2 ou Formation 3 puis 5 parcours sur 8 en Cycle Classique 5 ans bénéficiera seulement d'0.5 point de bonification, le pourcentage étant calculé uniquement sur les parcours de Cycle Classique 5 ans, rapportés au ratio minimum de 10 parcours soit 50 %.

6.3 Cycle Classique 6 ans

6.3.1 Epreuves régionales Cycle Classique 6 ans

Pour participer aux épreuves régionales de CSO Cycle Classique 6 ans, un jeune cheval de 6 ans doit :

- répondre aux conditions définies à l'article 3.1 du Règlement Général (jeunes chevaux autorisés).

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général

Statuts dérogatoires :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles :

Des gains fictifs qualificatifs pour les Finales de CSO sont attribués comme suit :

- Une 1^{ère} prime obtenu en épreuve style Hunter correspond à un gain fictif d'une prime de CSO Cycle Classique.
- Une seule 1^{ère} prime sera retenue, ceci même le cheval participe à plusieurs épreuves Style Hunter jeunes chevaux ou jeunes poneys dans l'année. Exemple :

	Nb	Qualificatif finale nationale
Participation épreuve CSO Cycle classique classé sans pénalité	4	4
Participation épreuve Style Hunter	4 dont	
1 ^{ère} prime en épreuve Style Hunter	2	1 - (gains fictifs)
2 ^{ème} prime en épreuve Style Hunter	2	0
Total	8	5

6.3.1.1 Déroulement

Sur chaque concours régional, les épreuves du Cycle Classique pour chevaux de 6 ans se déroulent de la manière suivante :

- première épreuve au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;
- seconde épreuve au barème A au chronomètre sans barrage.

Tracé et construction des obstacles en Annexes à l'article 9.

6.3.1.2 Classement et Primes

Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

6.3.2 Concours Interrégional (CIR)

6.3.2.1 Conditions d'admission aux épreuves Cycle Classique 6 ans du CIR

La participation à un Concours Interrégional est obligatoire pour se qualifier à la Finale Nationale en Cycle Classique 6 ans.

Pour être admis au CIR le jeune cheval de 6 ans doit avoir respecté les quotas ci-après, pour participer aux deux épreuves du CIR :

	Avant C.I.R.
Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	maximum 26 (*)
Dont épreuves d'élevage C.S.O Cycle Classique et FEI (voir article 56.1.2)	maximum 16(*)

(*) pour ne participer qu'à une seule des deux épreuves CIR, le jeune cheval de 6 ans devra avoir participé au maximum à 27 épreuves dont au plus 17 en Cycle Classique de saut d'obstacles avant le CIR.

Un jeune cheval de 6 ans ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année.

6.3.2.2 Déroulement

Il comporte :

- 2 épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles :
 - la première se déroule au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn;
 - la seconde épreuve de chaque catégorie au Barème A au chronomètre sans barrage.
- un Championnat Interrégional, réservé aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF.

Le règlement des concours interrégionaux est disponible sur le site www.shf.eu.

6.3.3 Points de bonification pour la Finale Nationale réservée aux chevaux enregistrés dans les stud-books affiliés à la SHF

Ces points sont obtenus lors des concours interrégionaux et viennent primer la régularité du jeune cheval sur l'année.

6.3.3.1 Points de bonification obtenus lors des concours interrégionaux

Dans chacune des deux épreuves des concours interrégionaux, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 pt;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25pt ;

6.3.3.2 Points de bonification primant la régularité du jeune cheval

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves Cycle Classique 6 ans, au nombre total d'épreuves Cycle Classique 6 ans courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves Cycle Classique 6 ans comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en Cycle Classique 6 ans entre le début de l'année et le début des finales, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

Exemple 1 : un cheval de 6 ans qualifié avec 10 parcours sans faute sur 12 en Cycle Classique 6 ans bénéficiera de 2 points de bonification.

Exemple 2 : un cheval de 6 ans qualifié avec 6 parcours sans faute sur 6 en Formation 1 ou Formation 2 ou Formation 3 ou Formation 4 puis 6 parcours sur 8 en Cycle Classique 6 ans bénéficiera seulement d'1 points de bonification, le pourcentage étant calculé uniquement sur les parcours de Cycle Classique 6 ans, rapportés au ratio minimum de 10 parcours soit 60 %.

7 EPREUVES JEUNES CHEVAUX ORGANISEES LORS DE CSI EN France

7.1 Chevaux de 5 ans

Toutes les épreuves courues lors de CSI en France sont prises en compte dans les quotas maximum d'épreuves autorisées avant finales soit pour les chevaux de 5 ans, 24 tours.

Ces épreuves ne sont pas qualificatives pour accéder à la finale nationale.

7.2 Chevaux de 6 ans

Toutes les épreuves courues lors de CSI en France sont prises en compte dans les quotas maximum d'épreuves autorisées avant finales soit pour les chevaux de 6 ans, 28 tours.

Lors des CSI en France seules les épreuves de type Grand Prix avec barrage, uniquement la phase 1 avant barrage, sont qualificatives pour la finale nationale.

La participation à ces épreuves est limitée à 8 épreuves sur les 18 épreuves qualificatives avant la finale. Les 10 autres épreuves qualificatives devront être courues sur le circuit qualificatif de la SHF. Des points fictifs seront attribués à cette phase 1 selon les modalités définies dans la note financière publiée sur le site www.shf.eu.

Seules les performances obtenues avant le 1^{er} août 2025 lors CSI jeunes chevaux en France seront retenues et qualificatives.

Exemple nombre de tours maximum avant la finale :

	Nombre de tours courus	Tours qualificatifs
CSI non Grand Prix	8	0
CSI Grand Prix	8	8
Epreuves SHF qualificatives	8	8
CIR	2	2
Epreuves FFE nationales	2	0
Total avant finale	28	18

8 EPREUVES REGIONALES DU CYCLE LIBRE

8.1 Cycle libre 1, 2 et 3

8.1.1 Épreuves régionales de Cycle Libre

Un cheval de 4, 5 ou 6 ans peut alterner les circuits cycle libre, cycle classique, formations et les épreuves fédérales dans la limite des quotas d'épreuves autorisées avant la finale nationale.

Le nombre de participation est limité à la fois par concours et par jour, voir article 3.2 du Règlement Général.

Les gains des épreuves fédérales ou du Cycle Classique ne sont pas pris en compte pour la finale de Cycle Libre.

	4 ans	5 ans	6 ans
Cycle Libre 1	Oui	Oui	Oui
Cycle Libre 2		Oui	Oui
Cycle Libre 3			Oui
Barème	Barème A sans chronomètre et sans barrage		
Vitesse	300 m/mn	350 m/mn	350 m/mn
Classement	Un seul classement à l'issue de l'épreuve		
Prime	Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu		

Un cheval de 5 ans quel que soit son année de compétition, peut alterner dans l'année des épreuves de CL1 et des épreuves de CL2.

Un cheval de 6 ans quel que soit son année de compétition, peut alterner dans l'année des épreuves de CL1 et des épreuves de CL2 et des épreuves de CL3.

8.1.2 Finales Régionales

Une Finale Régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans les régions ou sur les Concours Interrégionaux de CSO Cycle Classique.

Sauf dérogation de la SHF, les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche et/ou jours fériés.

Un cheval qui participe à une finale régionale devra concourir dans le même niveau d'épreuve à la finale nationale.

La participation à une Finale Régionale n'est pas obligatoire, mais elle donne lieu à des points de bonifications (Cf Art 8.1.3)

L'année de compétition est déterminée de la façon suivante :

- sur une année civile ;
- dans la discipline concernée ;
- toutes épreuves confondues : SHF, FFE, FEI.

Exemple : un cheval de 5 ans qui a participé dans son année de 4 ans à une épreuve fédérale de CSO, devra obligatoirement concourir dans une épreuve dite « deuxième année ».

Un cheval pourra être surclassé dans sa classe d'âge. Exemple : un cheval de 5 dans sa première année de compétition pourra participer aux épreuves ouvertes aux chevaux dans leur deuxième année de compétition.

8.1.2.1 Conditions d'admission à la Finale régionale

Les critères de participation sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut participer qu'à une seule Finale régionale

	4 ans	5 ans	6 ans
Finale R. Cycle Libre 1/4	Oui		
Finale R. Cycle Libre 1/5		Oui, si 1 ^{ère} année de compétition	
Finale R. Cycle Libre 2/5		1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de compétition	
Finale R. Cycle Libre 2/6			1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de compétition
Finale R. Cycle Libre 3			1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année de compétition
Barème	Barème A sans chronomètre et sans barrage 300 m/mm pour les CL1 et CL2-5 ans		1 ^{ère} épreuve au Barème A sans chrono et sans barrage (350 m/mn) 2 ^{ème} épreuve au Barème A au chrono (350 m/mn)
Classement	Cumul des points des 2 épreuves, puis départagé par le classement du Top 100 arrêté la veille des épreuves		Cumul des points des 2 épreuves, puis départagé par le chrono de la 2 ^{ème} épreuve
Prime	Les montants des primes sont précisés dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu		

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale Nationale pour toutes les catégories de cycles libres (cf. art. 8.1.3).

8.1.3 Points de bonification pour les Finales Nationales CL1/4ans, CL1/5ans, CL2/5ans, CL2/6 ans et CL3

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus selon le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 point;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 point;

9 ANNEXES

9.1 Parcours

9.1.1 Cotes

9.1.1.1 Epreuves de Formation et Cycle Classique de Saut d'Obstacles.

Dans un souci de formation, les chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison.

1ere partie de saison : Jusqu'au 5 mai inclus (en cm)		Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	Cycle Classique 4 ans	Cycle Classique 5 ans	Cycle Classique 6 ans
Droit		100	110	120	130	110	120	130
Oxer	Hauteur	95	105	110- 115	120- 125	105	110 - 115	120 - 125
	Largeur	100 - 110	110 - 120	120 – 130	130 - 145	110 - 120	120 - 130	130 - 145
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.								

2eme partie de saison : à partir du 6 mai (en cm)		Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4	Cycle Classique 4 ans et CIR 4 ans Qualif.	Cycle Classique 5 ans et CIR 5 ans Qualif.	Cycle Classique 6 ans et CIR 6 ans Qualif.
Droit		105	115	125	135	115	125	135
Oxer	Hauteur	100	110	115 -120	125- 130	110	115 - 120	125 - 130
	Largeur	100 - 110	115 - 125	125 -135	135 - 150	115 - 125	125 - 135	135 - 150
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible. Sur les CIR, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.								

Finale Nationale (en cm)		4 ans	5 ans	6 ans
Droit		115	125	135
Oxer	hauteur	110	115 - 120	125 - 130
	largeur	115 – 125	125 - 135	135 - 150
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible. Sur la Finale Nationale, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.				

9.1.1.2 Epreuves de Cycle Libre de Saut d'Obstacles

Dans un souci de formation, les chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison.

N.B. : les cotes de 2^{ème} partie de saison seront appliquées sur l'ensemble des épreuves des Finales Régionales

1ere partie de saison : Jusqu'au 5 mai inclus (en cm)		CL1	CL2	CL3
Droit		90	100	110
Oxer	Hauteur	85	95	100 - 105
	Largeur	95 - 105	105 - 115	115 - 125
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.				

2eme partie de saison : à partir du 6 mai (en cm)		CL1	CL2	CL3
Droit		95	105	115
Oxer	Hauteur	90	100	105 - 110
	Largeur	100 - 110	110 - 120	120 - 130
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible. Sur les CIR, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.				

Finale Nationale (en cm)	CL1-1ère année 4 ans	CL1 - 1ère année 5 ans	CL2 - 2eme année 5 ans	CL2 - 2eme année 6 ans	CL3 - 3eme année 6 ans	
Droit	95	100	105	110	115	
Oxer	Hauteur	90	95	100	105	105 - 110
	Largeur	100 - 110	105 - 115	110 - 120	115 - 125	120 - 130
Ces cotes pourront être baissées de moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible. Sur la Finale Nationale, certains obstacles pourront être augmentés de 5 cm.						

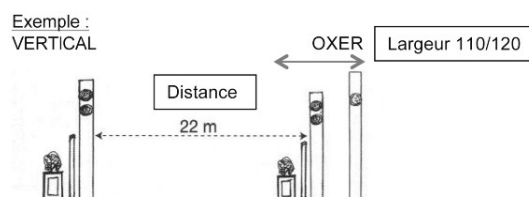
9.1.2 Partage de la saison de concours

La saison de concours est partagée en deux périodes. La première période qui court du 1^{er} janvier de l'année au 5 mai inclus. La seconde période débute le 6 mai jusqu'au 31 décembre de l'année de l'année.

9.1.3 Tracé – Foulées

Le tracé comporte de larges changements de main, dans la mesure du possible autant à gauche qu'à droite. Les distances entre les obstacles doivent être justes. Elles doivent correspondre obligatoirement à :

- 4 foulées 17,50 à 19 m ;
- 5 foulées 22,5 m à 23,50 m ;
- 6 foulées 25 m à 26,50 m ;
- 7 foulées 28,5 m à 30 m ;
- 8 foulées 31,5 m à 33 m ;



- 9 foulées 33 m à 34,50 m (distance maximum).

9.1.4 Matériel

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect.

Il est recommandé d'éviter le matériel trop « léger ». Les barres doivent avoir un front de 3,5 m et un diamètre de 9 cm minimum. Il est toléré l'utilisation de barres de 3 m pour 3 ou 4 obstacles du parcours.

Des barres de SPA doivent être proposées pour les chevaux de 5 et 6 ans sur les épreuves du Cycle Classique.

Des planques d'une largeur minimum de 15 cm devront être disposées sur un obstacle du parcours pour les chevaux de 5 ans en 2^{ème} partie de saison et pour les 6 ans toute l'année.

Pour les épreuves de Cycle classique Formation 1 et 4 ans Cycle Classique à l'exception des Finales nationales, des fiches creuses de 3 cm à 3,5 cm de profondeur sont utilisées sur le plan supérieur de l'obstacle.

Des fiches de sécurité sont obligatoires y compris à 4 ans sur le 2^{ème} plan des oxers (paddock et parcours), les 2 plans postérieurs des barres de Spa et des oxers à 3 plans et sur la barre barrant une rivière.

Une double chicane est autorisée pour l'ouverture/fermeture de piste.

9.1.5 Conditions et recommandations techniques

Pour connaître les recommandations techniques par type d'épreuve Cycle Classique ou Cycle Libre, il convient de prendre connaissance de l'aide-mémoire à l'attention des chefs de piste publié sur notre site internet www.shf.eu. Rubrique **CICRCUIT 4/6 ANS** puis **CSO Chevaux** puis **Règlements**.